Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 158

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
41e année
Tirage: 10'500 exemplaires

25 avril 2008
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

Edito
- A venir ...
- L'AVIVO en fête

page 2

Actualité veveysanne
- Rue du Conseil

page 3

Actualité locale
- Risques sous-estimés par Merck Serono
- Mendicité, le miroir angoissant de notre société
- Mai 68, Maman si tu savais...

pages 4-5

Elections fédérales
- NON à la privatisation de la santé
- Initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»
- Initiative UDC pour de pseudo «naturalisations démocratiques»

pages 6-7

1er Mai 2008
- Augmentez les salaires!
- Programme 1er Mai à Lausanne

page 8

Edito

Le respect du bien commun

Eric GAVIN
Paysagiste/spécialiste de la nature et de l'environnement
Président section PS Vevey
Conseiller communal

Je salue ici fraternellement et solidairement mes camarades socialistes montreusiens, frappés de plein fouet par l'affaire Doriot. Et quelles qu'en soient les conclusions, je souhaite que cette épreuve les rende plus soudés et plus forts.

L'engagement politique, outre une éthique sans faille, doit avoir pour finalité le bien public. A cet égard, les convictions qui fondent l'action de l'homme politique se doivent d'être assez solides afin d'éviter les dérives ou les excès. Mieux encore: chacun doit partager ses convictions, les confronter aux autres et à l'action.

Le parti socialiste a longtemps vécu de la solidarité ouvrière tout en développant une culture de l'opposition. Aujourd'hui sa diversité rend le dénominateur commun à tous ses membres quelque peu abstrait: l'ouverture au monde, l'ouverture aux autres et leurs multiples facettes. De plus, d'opposants les socialistes sont parfois devenus ici ou là gouvernants majoritaires. C'est une tâche difficile: opposants, nous nous battions pour obtenir plus que le minimum, majoritaires, on veut de nous, de nos édiles, le maximum immédiatement.

A Vevey, le programme de législature présenté par les candidats socialistes est en train de se réaliser: création de nouvelles garderies, maintien de la culture et de l'artisanat aux Bosquets, politique énergétique, développement durable, réhabilitation du patrimoine immobilier et j'en passe. Reste «le parking». Pour la droite, l'accès en voiture au centre ville garantit la vie des commerces, pour la gauche, le développement de la ville doit favoriser ses habitants par la qualité de leur cadre de vie en de larges espaces piétonniers. Il faut saluer le mérite de cette Municipalité qui a su faire avancer le dossier. Le débat ne fait que commencer ! Que sa finalité soit le respect du bien commun !

Eric Gavin
Président du Parti
socialiste veveysan

L'AVIVO EN FÊTE

Ils étaient quelque 350 convives ce dimanche 20 janvier 2008, dans une ambiance chaleureuse, au repas annuel. L'AVIVO (Association des vieillards, invalides, veuves et orphelins) de Vevey et environs, forte de 650 membres, fete cettte année ses 60 ans.

Dès l'ouverture des portes, les membres étaient accueillis au son d'une musique entraînante de notre animateur d'un jour connu sous le nom de Folio. A midi, notre Présidente Mme Jacqueline Dériaz donne le signal de départ des festivités en souhaitant à tous une cordiale bienvenue tout en remerciant les invités qui ont fait l'honneur de leur présence à l'AVIVO. Il s'agit de Mme Alexandra Melchior, Présidente du Conseil communal, de M. Lionel Girardin, Municipal, et de notre Vice-président d'honneur A. Boulenaz et son épouse, qui ont été associés durant trente ans au succès de ces repas annuel.

Cette année encore et malgré ses 70 ans, notre fidèle ami chef cuisinier Charly Zimmermann, avec sa brigade, a tenu une fois de plus à concocter un repas à la hauteur de l'attente des membres de l'AVIVO. Merci à Charly et à son épouse. Parmi la trentaine de bénévoles, on remarquait une généreuse participation du parti socialiste.

A l'heure du café, il a paru utile de rappeler que la gratuité de ce repas est assuré par nos généreux donateurs. Qu'ils en soient remerciés.

Dans son 33ème message, Mme Dériaz a fait preuve de sa sensibilité de cœur habituelle pour s'adresser à tous ses amis de l'AVIVO. Elle a dit en substance: «Cher amis, vous avez passé quelques heures heureuses, et le comité en est ravi. L'AVIVO peut vous offrir diverses animations, courses, aides pour des démarches sociales, appui pour remplir les feuilles d'impôt ou vous aiguiller vers la bonne adresse pour votre besoin.

L'AVIVO est neutre, n'est rattachée à aucun parti politique. Son but est aussi de défendre les droits acquis tout en essayant d'en obtenir d'autres. Aujourd'hui, nous voyons certains de nos acquis sociaux menacés, de ceux qu'il a été si difficile d'obtenir. Sachez que vous êtes une force, utilisez-la en allant voter pour ceux qui vous ont défendu.»

Les personnes désireuses de rejoindre ce joyeux et efficace groupe qu'est l'AVIVO peuvent s'adresser au soussigné.

Roger Niquille
membre du Comité
021 921 82 12

Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan pour les votations fédérales du 1er juin 2008

Article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance maladie» **NON**

Nous refusons la privatisation de la santé et la mainmise des assureurs

Initiative «Pour des naturalisations démocratiques» **NON**

Les procédures opaques et arbitraires n'ont plus leur place dans nos sociétés

Initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» **NON**

Pour ne pas priver le Conseil fédéral du droit de défendre sa politique

Bloc-Notes veveysan
fondé en 1967
Editeur responsable: Eric Gavin
Rédacteur: Laurent Ballif
Réalisation graphique: Madeleine Morvan
Impression: Rapide Offset Service, Ecublens
Paraît 3-4 x par année
Ont participé à ce numéro: Serge Ansermet, Laurent Ballif, Eric Gavin, Lionel Girardin, Alexandra Melchior, Roger Niquille, Jean-Paul Rossier, Yvan Schneider
Abonnement: 15 francs
Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.
CCP: 18 - 6390 -3

Actualité veveysanne

Rue du Conseil

Assermentation d'Alberto Pastorini, Michel Clément et Christophe Letsch (Vevey Libre).

> Séance du 23 janvier 2008

Comme les radicaux voulaient absolument pouvoir fêter le 24 janvier, la séance du Conseil est avancée au mercredi 23 ! Les deux principaux objets de la soirée figurent dans le programme de législature du PS Veveysan: transformation de l'ancienne prison en maison des sociétés et achat d'un immeuble aux Bosquets, pour maintenir des locaux artisanaux et artistiques dans ce quartier.

Le projet de la prison a été attaqué principalement par des opposants qui désiraient la transformer en hôtel. Une telle transformation coûterait certainement très cher et nécessiterait la vente de l'immeuble, ce que les socialistes ne veulent pas. Pour pouvoir offrir des locaux aux sociétés et aux artisans, le Groupe socialiste vote compact et fait pencher la balance pour le oui.

Le bâtiment des Bosquets a été acheté par la Municipalité grâce au Fonds d'urbanisme, si bien que le Conseil n'a pas à se prononcer. Mais les socialistes veveysans sont très heureux de cette solution, qui permet de répondre à la demande en locaux pour les artisans et artistes qui devront quitter prochainement soit les Temps Modernes, soit les entrepôts derrière la gare, ces deux parcelles devant accueillir de nouvelles constructions.

Notre Municipal Lionel Girardin, responsable de Sécurité, a fort à faire avec les problèmes de circulation (Place du Marché, Rue Steinlen). Ce sujet est également mis en évidence par l'annonce, par la Municipalité, d'une enquête sur l'aménagement de la Place du Marché auprès de toute la population. Cette démarche correspond à ce que le PS Veveysan a toujours préconisé, soit d'associer la population à l'étude. Il attend ensuite que les citoyens soient formellement consultés par voie de référendum lorsque le Conseil se sera prononcé sur la proposition à venir de la Municipalité.

> Séance du 28 février 2008

Malgré l'ordre du jour assez léger, cette séance a donné lieu à de longs débats. Tout d'abord, nos camarades Michel Clément et Alberto Pastorini sont assermentés en remplacement de Jean-Marie Racine et François Jotterand. Nous profitons de l'occasion pour remercier Jean-Marie de tout ce qu'il a apporté à notre Groupe au Conseil et escomptons qu'il continuera à participer activement à la vie de la section socialiste veveysanne.

Le premier point chaud concerne la mendicité, qu'on a vue apparaître à Vevey il y a quelques mois seulement. Le Groupe avait décidé de déposer une interpellation sur l'aspect social de ce problème, et c'est Charly Teuscher qui s'est chargé de la formuler et de la défendre. Ce texte demande à la Municipalité de prendre toutes les précautions afin de protéger les enfants et d'éviter que ces personnes ne soient exploitées par des réseaux maffieux.

Dans le débat sur le parcage qui a été lancé par la motion Molliat demandant un parking souterrain derrière la gare, le parti socialiste maintient sa position: poursuite de l'étude du parking sous la Place du Marché jusqu'au vote par le Conseil puis par le peuple et réalisation du projet choisi; ouverture à d'autres propositions de réaménagement du parcage en ville, mais sans que cela n'arrête la procédure et la concrétisation d'un éventuel projet à la Place du Marché. Cette vision l'emporte puisque la motion est amputée de la phrase qui exigeait l'arrêt de tout autre projet en faveur d'une étude du parking derrière la gare.

> Séance du 10 avril 2008

Plusieurs sujets de cette séance tiennent très à cœur des socialistes veveysans: la rénovation des tours de Gilamont, une nouvelle garderie et une aide individuelle au logement. Ces trois points font partie du programme de législature du PS et ont été repris dans celui de la Municipalité. C'est dire que les Municipaux socialistes peuvent être considérés comme les maîtres d'œuvre de ces réalisations, qui ont par ailleurs rencontré un très large soutien de pratiquement tous les partis.

La rénovation des tours coûtera certainement 12 à 14 millions, et c'est un crédit d'étude de près d'un million qui est très largement accepté. Pour la garderie des Moulins de la Veveyse, qui devrait accueillir une centaine d'enfants à partir de mi-2009, les frais de fonctionnement sont estimés à 320'000 francs au début. C'est le prix à payer pour une prestation très appréciée de la population, et pour compenser une partie de ce qui manque encore, même si Vevey est particulièrement bien lotie par rapport aux autres villes vaudoises.

L'aide individuelle au logement est une nouveauté, seule Lausanne connaissant quelque chose de similaire. Cela permettra de soutenir directement des familles ayant des difficultés à assumer leur loyer et viendra compléter le parc d'appartements subventionnés. La motion de notre camarade Marcel Martin (aujourd'hui Municipal) de 2001, qui demandait qu'on en revienne à un montant total de 800'000 francs pour l'aide au logement, est en voie d'accomplissement, sous l'égide de notre Municipalité de gauche.

Notre camarade Charly Teuscher intervient sur deux sujets. La réponse municipale à son interpellation à propos de l'aspect social de la mendicité est satisfaisante et répond à ses inquiétudes. Et il demande au Syndic s'il entend intervenir auprès du MOB pour exiger que cette compagnie signe la CCT de la branche. Notre camarade Laurent Ballif lui répond qu'il est depui peu membre du Conseil d'administration de la Société en tant que représentant de Vevey et qu'il entend intervenir à ce sujet. Une interpellation socialiste sur ce point sera déposée lors du prochain Conseil.

BNV

Actualité locale

Mendicité, le miroir angoissant de notre société

Lionel GIRARDIN
Municipal

Durant de nombreuses années, la Suisse s'est quelque peu voilé la face en ce qui concerne la réalité des personnes en difficultés financières, partant du principe que cela n'arrive que chez les autres. Mais, plusieurs événements tant conjoncturels que politiques ont modifié l'appréhension de la pauvreté par les habitants de l'Helvétie en leur signifiant que cela pouvait arriver, même ici, et surtout à n'importe qui. En effet, la crise économique du début des années nonante a fait grimper le taux de chômage à des sommets jamais atteints en Suisse, même s'il reste modeste en comparaison des autres pays européens, et a surtout diminué fortement la capacité des plus fragiles sur le marché de l'emploi à se dégager du non-emploi.

Cette baisse importante de revenu et donc de pouvoir d'achat a poussé une multitude de personnes à trouver des moyens alternatifs de subsistance. Ces nouveaux moyens étaient jusqu'alors quasi inconnus en Suisse et a permis à l'ensemble de la population de prendre conscience de la pauvreté et de ses conséquences. Durant cette même période, les conflits balkaniques, entre autre, ont augmentés le nombre de demandeurs d'asile dans l'ensemble des pays européens et plus particulièrement en Suisse, accroissant ainsi le nombre des personnes en précarité. Cette augmentation de la «visibilité» de la «pauvreté» était réellement quelque chose de nouveau en Suisse. Cela a permis la mise en place de nombreuses associations d'entraides aux plus faibles, ou dans tous les cas de l'augmentation de leurs prestations.

Ainsi, durant les années nonante, la Suisse a découvert ou redécouvert les principes de la mendicité sur la voie publique et a mis en oeuvre tous les moyens possibles afin de la limiter, tant par la mise en place de nouveaux moyens de soutiens étatiques (les nouvelles dispositions en matière d'aide sociale vont dans ce sens) qu'au travers des association caritatives, par exemple. Afin d'éviter les activités de mendicité consistant uniquement à tendre la main, de nombreuses associations ont offert la possibilité aux personnes en précarité d'effectuer des ventes de journaux. Cette situation a perduré jusqu'au début des années 2000, puis a laissé la place, par une amélioration de la situation économique et la stabilisation des pays balkaniques, à une «trêve» de la mendicité. Ces derniers mois ont cependant vu apparaître de nouveaux mendiants, principalement issus de l'ethnie Roms (nomade de Roumanie), ce qui a poussé le canton de Genève à interdire la mendicité et le canton de Vaud à lancer le débat et la réflexion. Cette nouvelle forme de mendicité et/ou les mendiants eux-mêmes interpellent fortement l'ensemble de la population pour des raisons diverses.

Dès lors, pourquoi le débat sur l'interdiction de la mendicité est-elle actuellement un cheval de bataille important de tous les partis politiques, pourquoi la population demande-t-elle régulièrement, par courrier ou voie de presse, des actions concrètes envers les mendiants (actions d'aide ou coercitives en fonction des personnes)? Faut-il y voir l'échec d'une politique d'intégration mal gérée dans les années nonante et le début des années deux mille? Faut-il y voir un mouvement de renfermement sur soi – en Suisse, la peur de l'Europe et de l'extension de la libre circulation des personnes est encore un sujet délicat – face à des mendiants très clairement étrangers et ne résidant pas sur le territoire ? Si toutes ces questions peuvent trouver une réponse ou des réponses cohérentes, satisfaisantes et justifiables, il ne faut pas oublier qu'un mendiant nous renvoie, quel que soit son statut, à nos propres expériences, à nos propres peurs et à nos propres fantasmes.

La mendicité fait peur, inquiète ou, dans tous les cas, questionne, quel que soit l'angle sous lequel on l'examine et quelles que soient les personnes qui la pratiquent. Par ces inquiétudes, seuls les effets de la pauvreté (donc, entre autre et particulièrement ici, la mendicité) sont mis sur le devant de la scène et permettent de constater que, finalement, la pauvreté n'est pas supportable. Chacun cherche, au travers de sa perception, à gérer sa/ses peurs pour rendre cette situation supportable. Mais, la pauvreté provoque de tels sentiments de peur qu'il est difficile voire impossible de s'occuper des causes de la pauvreté, et c'est là l'élément dommageable, à court et long terme, de cet état de fait.

L. G.

Enquête Place du Marché

Laurent BALLIF
Syndic

Avec environ 25% de réponses, l'enquête menée par la Municipalité sur l'avenir de la Place du Marché peut être considérée comme un grand succès quant à l'intérêt suscité dans la population. Toutes les catégories de personnes (habitants, commerçants, employés, utilisateurs) ont répondu avec pratiquement le même taux.

Destinée à fournir une base statistique en vue du débat sur le parking souterrain, cette opération a permis également d'accumuler les informations sur d'autres sujets connexes, comme les désirs quant à l'aménagement de la place, la qualité de vie et les possibilités de circulation en ville, un éventuel parking derrière la gare, en bref sur l'avenir de leur ville tel que la population l'envisage.

L'exploitation des données se fait en trois phases. La première a été le dépouillement, qui a mobilisé une douzaine d'étudiants pendant un mois pour évaluer les réponses des 4'500 questionnaires environ. La deuxième s'est achevée mi-avril et a été accomplie par le groupe de travail qui encadre l'enquête. Il regroupe des responsables communaux, des représentants des associations intéressées et des fonctionnaires cantonaux.

Cette étape consiste à mettre en relation les réponses reçues et différents scénarios d'aménagement. En utilisant

Actualité locale

Risques sous-estimés par Merck Serono

Serge ANSERMET
Conseiller communal
Membre du Conseil intercommunal du SIGE

Le géant de la biotechnologie Merck Serono s'apprête à agrandir son centre de fabrication de médicaments de Corsier. 500 millions de francs vont être investis et une centaine de nouvelles places de travail sont également à la clé. L'entreprise travaillera, notamment, avec des organismes génétiquement modifiés et des solvants. Ses processus de fabrication de médicaments feront appel à des quantités d'eau supplémentaires équivalentes à la consommation de 7000 nouveaux habitants. Quant à la charge polluante des eaux usées, c'est comme si 20 000 nouveaux habitants venaient s'installer dans la région ! Ces effluents seront traités sur place. 25 millions sont prévus pour une nouvelle STEP.

Un tel investissement ne manque pas de susciter de nombreuses interrogations. Des organisations écologistes locales et nationales ont déposé des oppositions lors de l'enquête publique en janvier dernier. Le projet suscite également des questions, voire un certain malaise, au sein de l'administration cantonale et du SIGE. Et puis, il s'accompagne de quelques pressions politiques en haut lieu pour faire accélérer les procédures et faire comprendre toute l'importance du projet pour la région, sur le marché du travail ainsi que sur l'économie locale…

Aux yeux des opposants, certains risques, et surtout la charge polluante des eaux à traiter, ont été sous estimés. Ils ne mettent en cause ni le projet en lui-même, ni la technique et les processus de traitement des eaux polluées sur le site.

Des discussions intensives sont en cours entre les opposants, les instances cantonales et le SIGE, et une nouvelle enquête publique devrait intervenir sous peu. Elle sera accompagnée d'une étude sur les impacts environnementaux du projet.

S. A.

la trentaine de critères qui fondaient le questionnaire, il est possible de donner en quelque sorte une «note» aux différentes options. Chaque membre du groupe fait cette appréciation selon ses critères personnels, si bien que les résultats sont pour le moins contrastés.

La dernière étape est en cours et devrait déboucher, au début du mois de mai, sur un choix entre deux ou au plus trois scénarios, dont le groupe de travail aura mis en évidence les forces et les faiblesses. Cela permettra à la Municipalité d'élaborer le projet qui sera soumis au Conseil au plus tard à la séance de juin, avec une proposition de parking étayée ainsi que d'éventuelles variantes si la nécessité le commande.

L. B.

Mai 68, Maman si tu savais…

Alexandra MELCHIOR
Présidente du Conseil communal
Conseillère à la clientèle

Cela n'a échappé à personne, nous fêtons les 40 ans d'un événement majeur en Europe : mai 68. Partout on nous livre un kaléidoscope d'images de ce fameux mois de Mai. Mais sous le couvert commémoratif, il semble plutôt s'agir d'un bilan.

En 2008, quel impact ces revendications ont-elles sur notre quotidien, notamment celui des femmes ? Un des pivots de la lutte était la libération sexuelle et son pendant : le droit de choisir d'avoir des enfants ou pas, et combien.

Si il apparaît qu'aujourd'hui ces deux revendications sont acquises, par le truchement du progrès médical et social, qu'en est-il du corps ainsi libéré dans une société qui reste, malgré le haro fait sur la morale de l'époque, très patriarcale ?

En matière de sexualité, certes, la pilule à libéré la femme de grossesses non désirées, mais l'a-t-elle libérée du fait que tôt ou tard la société, la famille, lui rappelleront qu'il serait normal qu'elle enfante et qu'ensuite elle se consacre totalement à son rôle de mère? Le discours dominant actuel veut que les mamans le soient à temps complet et qu'elles se soumettent, de gré ou de force, à une autre forme d'esclavage: celui induit par le fait de produire des enfants qui deviendront des adultes parfaits, éduqués, en bonne santé, formatés pour le monde du travail et citoyens ! Haro sur ces mères carriéristes (ou laborieuses ?) qui ne veulent pas s'occuper de leur progéniture mais de leur propre succès ! Et ces enfants-là deviendront forcément un problème pour la société, on vous le dit !

La liberté sexuelle pour le plus grand nombre a été gagnée grâce à des avancées médicales, surtout. Dans les esprits, liberté y est-tu ?

L'argument des conservateurs est que, parce qu'il s'agit bien là de liberté de choix, donc par essence individuelle, l'Etat n'a pas à s'en mêler, encore moins à y participer. Chacune choisit et assume, toute seule. NO Crèche, NO garderies, rien de public, NO NOTHING, NIET, NADA !!!

Alors, 40 ans après Mai 68, il ne reste plus qu'à espérer que l'on nous laissera libre de ne pas faire d'enfant sans être mal vues, soit d'en avoir mais de pouvoir rester actives et peut-être d'être indépendantes financièrement sans être traitées de mère indigne…pour rappel, 70% des femmes en âge d'avoir des enfants travaillent…Alors s'il faut compter sur les 30% restantes pour assurer une bonne courbe démographique en Suisse, ces dernières ne connaîtront plus beaucoup de libertés, accaparées qu'elles seront par leur rôle de mère de la nation…ou de famille nombreuse.

Si 70% des femmes travaillent cela veut dire qu'il s'agit de la majorité d'entre-elles, dont acte !

A. M.

Elections fédérales

Non à la privatisation de la santé

L'article constitutionnel proposé par une coalition regroupant la droite politique, les milieux des assurances, économiesuisse et les cliniques privées, est une proposition dangereuse et n'apportant aucun avantage par rapport à la situation actuelle de la Lamal.

L'acceptation de cet article entraînerait des conséquences extrêmement fâcheuses pour notre système de santé, surtout en raison du transfert aux assureurs des subventions publiques aujourd'hui versées aux hôpitaux et autres lieux de soins.

Cela impliquerait une perte de maîtrise des charges de santé et une atteinte au pouvoir démocratique des citoyens et des institutions.

Et cette modification constitutionnelle pourrait ouvrir la porte à d'autres innovations désastreuses:

- diminution du catalogue des prestations remboursées par l'assurance de base (les soins de longue durée n'en feront plus partie);
- suppression du libre choix du médecin, de l'hôpital ou du pharmacien;
- augmentation des forfaits des assurés et des franchises;
- difficultés d'accès aux soins pour les bas revenus, les personnes âgées et les malades chroniques;
- suppression possible de l'obligation d'assurance.

Les quelques éléments positifs apportés par cet article, comme les subsides aux primes, la qualité, l'économicité et la transparence, figurent déjà dans la loi actuelle.

Votons donc NON à cette manœuvre de la droite contre le système de santé suisse.

Initiative «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale»

Ce texte a été lancé par un groupe hétéroclite de déçus de votations antérieures, qui voudraient limiter d'une manière très stricte le droit du Conseil fédéral d'informer les citoyens. L'initiative prévoit de modifier la Constitution fédérale en y introduisant, à l'art. 34, des alinéas 3 et 4 nouveaux. L'al. 3 prévoit l'interdiction de toute information et propagande, de toute intervention dans les médias et de toute participation à des manifestations en relation avec le scrutin pour le Conseil fédéral, les cadres supérieurs et l'administration fédérale. L'al. 4 interdit à la Confédération de financer et d'organiser ces campagnes ainsi que de publier toute information sur le scrutin. La seule exception admise est la brochure d'information envoyée à tous les citoyens, qui doit présenter de manière équitable les arguments des partisans et des opposants.

Dans les faits, cette initiative à portée générale permettrait au Gouvernement de participer aux débats du Parlement, mais il cesserait de pouvoir s'exprimer dès que la décision est prise par les Chambres fédérales. Il pourrait certes continuer à éditer la brochure explicative des votations mais plus participer au débat public sur un sujet dont il est pourtant le principal auteur. Et cette interdiction s'étendrait à toute l'administration fédérale, ce qui constituerait une amputation invraisemblable de tout débat sur un objet concernant le pays entier.

La controverse est née d'une différence d'appréciation entre ce que les autorités considèrent comme de l'information et ce que les initiants appellent de la propagande. Dans leurs propos, le gouvernement apparaît comme un monstre à mille têtes qui vient écraser les opposants et couper les ressources de ceux qui mettent en cause les décisions fédérales.

Cette initiative n'a guère reçu de soutien des partis, qui n'apprécient guère la caricature qu'elle donne du débat politique. L'Assemblée fédérale a rejeté cette initiative, d'autant plus qu'elle a adopté par ailleurs un texte qui peut servir de contre-projet indirect. La loi prévoit ainsi de définir plus précisément ce qu'est l'information sur un scrutin, d'introduire le principe de transparence et d'équilibre entre les opinions.

Pour éviter d'appauvrir le débat politique lors des votations fédérales, nous vous recommandons de votre NON à cette initiative constitutionnelle.

Elections fédérales

Initiative UDC pour de pseudo «naturalisations démocratiques»

L'alinéa 4 de l'article 38 que l'UDC désire introduire dans la Constitution fédérale aurait la teneur suivante:

«Le corps électoral de chaque commune arrête dans le règlement communal l'organe qui accorde le droit de cité communal. Les décisions de cet organe sur l'octroi du droit de cité communal sont définitives.»

L'initiative vise donc deux objectifs:

- revenir en arrière en matière de naturalisation et faire en sorte que les décisions soient soumises à la population dans le maximum de cas;
- supprimer le droit de recours contre une décision négative, quel que soit l'organe qui l'a prise.

Cette initiative réagit à un jugement du Tribunal fédéral, qui stipule que tout refus de naturalisation doit faire l'objet d'une motivation écrite, la personne concernée ayant le droit de connaître les motifs du refus. En pratique, ce jugement du Tribunal fédéral conduit à faire prendre la décision communale de naturalisation par un organe à même de fournir une motivation écrite à la décision de refus. Il peut s'agir de l'exécutif, du parlement communal ou d'une commission ad hoc, mais pas du peuple.

Il faut être conscient que cette modification est contraire à la Constitution fédérale qui, dans sa formulation actuelle, interdit un système d'octroi du droit de cité communal qui ne prévoit pas un exposé des motifs de refus, une voie de recours et le respect des conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Vu de Suisse romande, où il ne vient guère à l'idée d'organiser un référendum sur des dossiers de personnes, ces discussions paraissent un peu abstraites. Mais, dans de nombreuses communes alémaniques, cette procédure de naturalisation par les urnes a produit des résultats de nature raciste: des personnes avec un nom à consonance d'ex-Yougoslavie, par exemple, se sont vu systématiquement refuser la naturalisation, indépendamment de toute considération objective sur le degré d'intégration. C'est à cet arbitraire que le Tribunal fédéral a décidé à juste titre de mettre le holà.

Une telle procédure ne peut aboutir qu'à des décisions arbitraires, comme celles de la commune d'Emmen entre 1999 et 2003, qui avaient donné lieu au recours au Tribunal fédéral. Ce qui est curieux, c'est que cette même commune a, depuis, adopté une procédure conforme au droit fédéral et qu'il semble que tout le monde en soit satisfait ! Même les UDC de la commune n'envisagent pas de «revenir en arrière» après les expériences très satisfaisantes faites avec leur nouveau système.

L'initiative UDC est également contraire à la Constitution vaudoise, en particulier à son article 69 qui prévoit que:

1. L'Etat et les communes facilitent la naturalisation des étrangers.
2. La procédure est rapide et gratuite.
3. La loi règle la durée de résidence exigée et la procédure; elle prévoit une instance de recours.

Notre Constitution cantonale serait donc rendue nulle par cette modification de la Constitution fédérale, puisque notre texte prévoit que c'est la loi vaudoise qui règle l'octroi du droit de cité communal. L'article 69 dit également qu'il doit y avoir une instance de recours, ce que ne veut pas l'initiative UDC.

C'est d'ailleurs piquant de constater que l'UDC, qui désire laisser un maximum d'autonomie aux communes et aux cantons pour éviter que la Confédération n'impose des avancées sociales destinées à s'adapter à la législation européenne, tente ici d'obliger toutes les communes du pays de renoncer à leur mode de faire et à tous les cantons de se soumettre à une seule procédure. C'est d'ailleurs ce qui dérange également passablement de gens à droite, surtout que le rôle des cantons serait pratiquement réduit à zéro si l'initiative était adoptée.

Cette initiative mérite non seulement d'être combattue pour son contenu, mais elle constitue un révélateur de la logique d'exclusion qui hante l'UDC à tous les niveaux. Cela commence par l'exclusion de l'étranger tout d'abord, avec une identité nationale portée comme un bouclier pour faire obstacle à l'accès à notre pays, et naturellement interdire tout rapprochement avec l'Europe.

Puis on passe au groupe, le rejet en bloc de toute une population, l'amalgame pour désigner un ensemble d'individus comme marqués tous du sceau de l'indignité. Cela fait monter le sentiment de xénophobie, et c'est une stratégie qu'a su parfaitement utiliser l'UDC. Mais cela s'étend maintenant à d'autres groupes et touche également la population suiss: les attaques sont portées maintenant contre «les jeunes», «les rentiers AI», «les abuseurs de l'aide sociale».

La prochaine étape sera certainement, comme dans tout parti populiste, le rejet et la condamnation de toute la classe politique. On en voit l'amorce, avec l'UDC qui rejette même ses propres membres en la personnes des Conseillers fédéraux Samuel Schmid et Eveline Widmer-Schlumpf.

Pour éviter cette gangrène de notre système politique,
mettons tout de suite un frein brutal à cette manœuvre à l'échelon communal
et refusons l'initiative xénophobe de l'UDC: NON

1er Mai 2008

Augmentez les salaires !

Les salaires et le pouvoir d'achat sont une des préoccupations majeures des citoyens européens. Actuellement, les salaires en Europe sont pris dans une spirale vers le bas, alors que les profits des entreprises augmentent continuellement. La Confédération européenne des syndicats a organisée une Euro-manifestation le samedi 5 avril 2008 à Llubljana en Slovénie pour demander des augmentations des salaires et du pouvoir d'achat. C'est en effet à cette date que se sont réunis les ministres des finances européens.

En Suisse, les syndicats et l'USS lance une nouvelle campagne sur les salaires minimaux, contre les salaires de misère. Le succès de la première campagne «Pas de salaires au-dessous de 3000 francs! », dont le lancement remonte à 1998 a débouché sur de bons résultats dans les branches où les syndicats déployaient une activité concrète à travers les Conventions collectives de travail (CCT). A contrario, il n'y a plus guère eu d'améliorations pour les autres bas salaires depuis la fin de cette campagne. Donc expérience à l'appui, rien n'évolue sans les pressions syndicales dénonçant les salaires de misère, il faut donc aujourd'hui reprendre cette campagne. Les objectifs de cette nouvelle campagne sont les suivants:

3500.- francs, 13 fois par an

4500.- francs, 13 fois par an, pour le personnel qualifié et expérimenté

Nous entendons à nouveau faire preuve de pragmatisme et adapter ces objectifs à la situation concrète de chaque branche.

Pourquoi les syndicats ne soutiennent pas l'Initiative vaudoise pour un salaire minimum légal ?

L'instauration d'un salaire minimum légal en Suisse a été un thème de discussion quasi permanent parmi les syndicats. Il revient d'actualité pour les raisons suivantes:

La libre circulation des personnes renforce la nécessité de fixer des normes salariales contraignantes.

Il y a en Suisse, 211'000 working poors, soit 6,7% de la population active, qui ne sont pas au bénéfice d'un salaire minimum, par ailleurs 316'000 personnes doivent se contenter d'un bas salaire (inférieur aux 2/3 du salaire médian, soit actuellement moins de Fr. 3'699.-).

Dans le cadre de l'idéologie ultralibérale en cours, le patronat remet de plus en plus souvent en cause les CCT. Cela a été le cas ces derniers mois dans la construction.

Enfin le nombre de travailleurs couverts par une bonne CCT est très faible.

Certains des éléments qui précèdent plaident pour l'introduction d'un salaire minimum, a contrario, d'autres plaident contre un dispositif légal d'introduction d'un salaire minimum. Ainsi la fixation d'un salaire minimum ne peut se faire qu'en bénéficiant de rapports de force réels, créés par les travailleurs et les syndicats, dans les CCT et par la négociation entre partenaires sociaux. En Suisse compte tenu de la majorité politique, le salaire minimum serait fixé beaucoup trop bas et n'aurait pas d'influence sur la situation réelle des bas salaires. De plus il servirait de référence absolue et nuirait donc aux augmentations des salaires conventionnels, comme cela se passe actuellement en France.

Pour nous l'introduction d'un salaire minimum, devrait se faire sous la forme suivante: Le gouvernement définit, sur la base d'une négociation entre partenaires sociaux, un salaire minimum de force obligatoire pour les secteurs sans CCT. Ce salaire devrait se baser sur un indice de référence statistique connu, soit un pourcentage du salaire médian national (Fr. 5'500.- en 2006) puis adapté selon l'évolution annuelle du coût de la vie.

Compte tenu de l'importance du thème soulevé et des risques de fixer un plancher des salaires vaudois à la baisse, il aurait été nécessaire d'avoir un débat plus important et ceci en lien avec la campagne que les syndicats mèneront ces prochains mois. Les initiants ne l'ont malheureusement pas souhaité. Nous sommes cependant d'avis que l'introduction d'un salaire minimum légal obligatoire mérite d'être inscrit dans la constitution cantonal vaudoise.

Jean-Paul Rossier, Secrétaire syndical Unia

1er Mai à Lausanne

SALLE DES FÊTES DU CASINO MONT

PROGRAMME

17 heures
Rendez-vous des participants

17 heures 30
Partie officielle :
- Aldo Ferrari, secrétaire régional Unia
- Parole aux autres associations

Dès 18 heures
Animation chorale par «Golben's»
Bar - Restauration

21 heures env.
Fin de la manifestation

Organisation :
Union syndicale de Lausanne, POP, Su

UNIA Le Syndicat.

N'HÉSITEZ PLUS !

Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom / prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Tél. : _____

E-mail: _____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1
Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30
E-mail: egavin@ps-veveysan.ch

IMPRIMERIE
ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur